

Responsable : Estelle ARTU

Présents : Patrick TAFFOREAU, Thierry MOREAU – Référent COT 49, Cyril FROGER – Référent COT 72, , Aline MOUQUET – Référente COT 44, Dorian BAR – Référent COT 53, Gérard TRICHET – Référent COT 85, Guy LANOE – Référent Jeunes Juges, Thomas FOURNERY, Bénédicte BIGNAN, Alexandra BESCOND – salariée Ligue, Anne RETHORE – salariée Ligue

Excusés : Dimitri DUBOIS, Philippe DULON, Serge MOTTIER - Président Ligue, Bernard ROLLAND

1. POINT DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Philippe DULON a intégré COT nationale.

Dorian BAR a été nommé référent départemental de la COT pour la Mayenne

La Ligue a organisé un module M0234 et des formations chef juge au mois de mars – 10 candidats

Des formations de juge arbitre par spécialité ont également débuté

Estelle doit toujours prendre contact avec Arbitrage Athlétisme et continue à travailler en étroite collaboration avec Patrick TAFFOREAU et Aline MOUQUET

2. POINT SUR LA FORMATION

A. POINT SUR LA SAISON HIVERNALE PAR COMITE

COT 44 : Aline reprend le suivi des stagiaires depuis son arrivée – 10 assistants ont été certifiés dont 3-4 intéressés par le niveau juge – 6 juges ont été certifiés

COT 49 : 3 sessions de formation ont été assurées par Michelle JAN – Notamment juge départ au vu de la carence identifiée. Difficultés rencontrées à orienter les juges vers d'autres spécialités que sauts et lancers – formations départementales pour les JJ

COT 53 : Sessions de formation réalisées en mars – une dizaine de stagiaires en cours de formation – 1 session JJ en décembre

COT 85 : Gérard fait état de certains domaines de compétences sinistrés en juges dans son département (juges départ - opérateur chrono Electrique et Juge Arbitre) – Des formations ont bien eu lieu

COT 72 : Cyril évoque des difficultés à assurer le suivi des stagiaires car le système OFA ne permet pas aux formateurs de connaître les résultats des stagiaires

- Une formation SIFFA peut être envisagée pour ceux qui souhaitent apprendre à aller chercher ces infos

Un constat général fait état du manque de juges identifié désormais sur tous les championnats et meetings du niveau départemental à régional dans tous les comités.

Le bilan de la Ligue se porte à 49 assistants et 40 juges validés.

B. CALENDRIER DES FORMATIONS 2026

L'objectif est d'anticiper le calendrier, de communiquer au plus tôt les dates.

Niveau 1 Assistant et Niveau 2 Juge

- Les comités 44, 53 et 72 ont remis leur calendrier
- Le CD 85 organise une formation niveau 1 à Fontenay-le-Comte le 13 septembre
- Le CD49 est en cours d'élaboration du calendrier

- Une précision est apportée pour le CD53 : pour les formations « mesurage », il convient de s'adresser à la CRR – running-ligue@lapl.fr (Thierry HOMO-président et Malo GOUBIN-salarié). Cela passera ensuite par le calendrier national

Niveau 3 Chef Juge

Une formation aura lieu le 11 octobre la Pommeraye – Départ-sauts-lancers-courses – Marche ?

- Théorie ouverte à tous
- Validation terrain à adapter en fonction des candidats selon leur niveau d'expérience et le potentiel ressenti

Un module M0253 : Installation d'un réseau local sera organisée le 4 ou 11 octobre dans le cursus chef juge secrétariat et chef juge photofinish)

Un questionnaire va être envoyé à tous les stagiaires en formation et aux clubs pour recenser l'ensemble des besoins en dates.

Un lien vers ce même questionnaire sera mis en ligne sur le site internet de la Ligue pour tous les licenciés qui souhaiterait candidater à une formation

C. ACTUALISATION E-LOGICA

L'arrivée du e-logica depuis plus d'un an a permis d'identifier les principales difficultés d'utilisation par les secrétaires sur le territoire.

Il est convenu de proposer une soirée/échange de bonnes pratiques auprès des secrétaires e-logica du territoire.

Cette visio, à la rentrée 2025, sera identifiée comme module OFA pour les stagiaires déjà évalués mais à qui il manque la permutation des modules logica en e-logica

D. CALENDRIER DES FORMATIONS JA SPECIALITES

Une formation a débuté début avril 2025

13 personnes présentes pour valider le module transversal M0276 (Posture de Juge Arbitre)

- Départ : 4
- Sauts : 6
- Course : 1
- Lancers : 2

Dates déjà fixées :

- 16 Septembre : Course – NANTES
- 27 Septembre : Départ-Sauts-Lancers – LA POMMERAYE

Une nouvelle session débutera au 4^{ème} trimestre 2025

- Charge aux COT départementales de proposer leurs candidats

E. DOMAINES EN SOUFFRANCE

En 2025 → pas de stagiaire en formation juge départ et course.

Carence également en juges marche

La filière de formation en chronométrie électrique ne semble pas très bien identifiée en Sarthe alors que le manque en opérateur est réel.

Pour ce domaine, il est convenu que la meilleure des formations reste le tutorat, sur le terrain, d'un stagiaire avec un juge expérimenté. La théorie et la certification ne peuvent intervenir qu'après une pratique régulière et suivie dans les départements. Tous les chefs juges chrono électrique peuvent dispenser les modules Juges opérateur chrono électrique.

F. DOCUMENTS TYPES

Aline et Estelle présentent des fiches de suivi terrain des juges en formation pour les niveaux 1,2 et 3. Celles-ci seront mises à dispositions des Comités dès septembre prochain.

Elles pourront être utilisées selon le choix du comité départemental

- Comme aide au stagiaire pour connaître les compétences sur lesquelles il sera évalué ET/OU
- Comme aide au référent départemental pour suivre le parcours de pratique du stagiaire

Idée d'intégrer cette fiche de suivi dans le livret de formation du niveau juge quand celui-ci sera remis à jour

G. POINT JEUNES JUGES

JJ Expérimentés – 17 candidats à l'écrit en mars – 14 admis – 7 ont été nommés JJE en ayant fait la pratique. Reste 7 à passer (6 se sont positionnés sur le samedi des régionaux à la Flèche)

3. POINT SUR LA COMPETITION

A. CONVOCATION STARTERS

Pour faciliter le transport des armes par les juges départ, il sera envoyé un document générique de la part de la ligue attestant d'une convocation à une compétition.

Charge au juge départ de remplir lui-même cette attestation quand il se déplacera sur une compétition

B. SAISIE E-LOGICA

Lors de certaines compétitions et sur certains départements, il a été constaté que la saisie des juges n'étaient pas bien réalisée.

Le jury doit être enregistré dans le domaine dans lequel il officie (longueur, perche, disque ...)

Il faut impérativement que le directeur de réunion puisse vérifier lors de la compétition que l'ensemble du jury soit bien enregistré sur e-logica.

Pour valider le jury ou faire une sélection de jury sur certains championnats, une recherche doit être faite sur le SIFFA par rapport aux pratiques de chacun.

Un outil informatique est en développement pour faciliter cette saisie.

C. EVALUATION DES JUGES

Toute évaluation terrain doit être demandée en amont de la compétition afin de prévoir les personnes habilitées pour la certification et permettre d'avoir en possession les feuilles d'évaluation.

Idem pour les Jeunes juges car un titulaire du module M0355 doit être présent pour la certification

Un protocole Formation a été élaboré par la Ligue (doc en annexe)

D. QUESTIONS DIVERSES

I. INTERCLUBS / OPERATEUR CHRONO ELECTRIQUE

Il serait judicieux de conserver les opérateurs chrono électrique dans leur département de référence pour les Interclubs tout en étant comptabilisés dans le jury pour leur équipe même si celle-ci est dans une autre poule.

Il est toujours plus confortable de fonctionner avec des outils avec lesquels les juges ont l'habitude de fonctionner (paramétrage de la caméra)

II. UTILISATION DE LA MONTRE LORS DES COURSES DE DEMI-FOND

Il est souvent observé que les athlètes cachent leur dossard à l'arrivée en voulant arrêter à tout prix leur montre sur la ligne. Quelle est le règlement à ce sujet ?

- Il n'est pas possible d'interdire les montres des athlètes en course. Cependant, la règle stipule que le dossard doit être visible lorsque l'athlète passe la ligne d'arrivée donc il serait intéressant que, lors des prochaines compétitions, les juges départ (ou juge arbitre course) sensibilisent les athlètes sur ce point en notifiant le risque de DQ si leur dossard est caché à l'arrivée sur la caméra de face ou pour le juge à l'arrivée

Sujet de franchissement de barrière du 3000m steeple avec surenchère sur les réseaux sociaux – A faire remonter à la

III. SURENCHERE DES FRANCHISSEMENTS ACROBATIQUES DES RIVIERES DE STEEPLE

Thierry MOREAU alerte sur une pratique qui se répand sur les réseaux sociaux lors des Interclubs avec une surenchère des franchissements acrobatiques...et donc dangereux des rivières de steeple

- Rappel par les juges arbitres qu'un athlète pourra se voir disqualifier en cas de franchissement inadapté de la rivière car le juge arbitre est garant de la bonne tenue de la course et devra stopper celle-ci en cas d'incident ou blessure dans la rivière

IV. FORMATIONS PREMIERS GESTES DE SECOURS

La Commission Médicale de la Ligue souhaite mettre en place des sessions d'information/formation aux gestes de premiers secours pour le jury cadre (juge arbitre et chefs d'atelier) dès la rentrée prochaine

Ces sessions courtes et régulières pourraient avoir lieu 20 minutes avant la réunion du jury lors de championnats régionaux par exemple – Objectif de savoir passer l'alerte et savoir réagir aux différentes situations les plus rencontrées sur une compétition d'athlétisme.

La prochaine réunion COT se déroulera en présentiel le 11 octobre en après-midi à la Pommeraye - la matinée étant consacrée à une session de formation juges

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Qualification	Assistant	Juge	Chef Juge	Juge Arbitre
Programmation	A l'initiative du comité départemental OU se mettre en relation avec votre référent départemental pour des formations de proximité au sein des Clubs	A l'initiative du comité départemental OU se mettre en relation avec votre référent départemental pour des formations de proximité au sein des Clubs	A l'initiative de la Ligue	A l'initiative de la Ligue
Formateur (niveau minimum)	Niveau 2 <i>proposé par le club et validé par la COTD et la COTR</i>	Niveau 3 ou Niveau 2 reconnu compétent dans la spécialité et <i>proposé par la COTD et validé par la COTR</i>	Niveau 3 <i>proposé par la COTD et validé par la COTR</i>	Niveau 4 <i>choisis par la COTR</i>
Inscription au calendrier	Référente administrative de la Ligue	Référente administrative de la Ligue	Référente administrative de la Ligue	Référente administrative de la Ligue
Suivi des formations théoriques (QCM et modules manquants)	Référent COTD et référente administrative de la Ligue	Référent COTD et référente administrative de la Ligue	Référent COTD et référente administrative de la Ligue	Référent COTR et référente administrative de la Ligue
Suivi des évaluations pratique	Référent COTD <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>	Référent COTD <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>	Référent COTR <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>	Référent COTR <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>
Nombre d'évaluation pratique	1 à 2 compétitions	3 à 4 compétitions (avoir été évalué sur tous les postes) OU quand le candidat est prêt	Plusieurs compétitions OU quand le candidat est prêt	Plusieurs compétitions OU quand le candidat est prêt
Définition de la date d'évaluation	A la demande du candidat auprès du référent COTD OU sur incitation du référent COTD <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>	A la demande du candidat auprès du référent COTD OU sur incitation du référent COTD <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>	A la demande du candidat auprès du référent COTR OU sur incitation du référent COTR avec l'aide du référent COTD <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 semaine minimum avant le début de la compétition</i>	A la demande du candidat auprès du référent COTR OU sur incitation du référent COTR avec l'aide du référent COTD <i>Informer l'organisateur de la compétition 1 mois avant le début de la compétition</i>
Nomination des évaluateurs pratique	Référent COTD	Référent COTD	Référent COTR	Référent COTR

Evaluateurs pratique (condition minimum)	Niveau 2	Niveau 3 ou 2 reconnu compétent	2 évaluateurs : 1 de niveau 3 et 1 de niveau 4	2 évaluateurs
Envoi des fiches de certification pour validation	A la Présidente de la COTR : officiels-ligue@lapl.fr copie à la référente administrative de la Ligue : alexandra.bescond@lapl.fr			
Enregistrement des fiches de certification dans l'AFS	A la Présidente de la COTR : officiels-ligue@lapl.fr copie à la référente administrative de la Ligue : alexandra.bescond@lapl.fr			
Diffusion information au Pôle Sportif	A la Présidente de la COTR : officiels-ligue@lapl.fr copie à la référente administrative de la Ligue : alexandra.bescond@lapl.fr			
DEVOIRS DU STAGIAIRE	Doit renvoyer sa feuille de suivi terrain au référent lors de sa demande d'évaluation			